



SCHWEIZERISCHE BUNDESKANZLEI  
 CHANCELLERIE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE  
 CANCELLERIA DELLA CONFEDERAZIONE SVIZZERA

## Communiqué

La décision du Conseil des Etats du 28 septembre 1993 de renvoyer la discussion sur les interpellations urgentes Jagmetti et Onken a suscité dans certains médias et dans le monde politique des spéculations erronées quant à la position du Conseil fédéral en matière de politique d'intégration.

Lors de sa séance du lundi 27 septembre 1993, le Conseil fédéral a examiné la situation et a confirmé la position qu'il avait esquissée dans son message du 24 février 1993 comme il suit:

Le Conseil fédéral réaffirme qu'il attache un très grand prix pour des raisons politiques et économiques à l'intégration de la Suisse en Europe. Il ne considère pas l'Alleingang comme une option viable servant les intérêts du pays. Il maintient ouvertes les options - à savoir l'approfondissement des relations bilatérales sectorielles, l'accession ultérieure à l'EEE et l'adhésion à la CE. Pour des raisons de politique interne et externe, le Conseil fédéral donne dans l'immédiat la priorité à l'approche bilatérale sectorielle. Ceci ne saurait pourtant remplacer à moyen terme l'approche multilatérale. Il consate au demeurant que la question européenne traverse une phase d'incertitudes, comme ce fut souvent le cas au cours des quarante dernières années. Mais ces aléas ne remettent en cause ni l'acquis, ni la volonté politique des Etats membres de réaliser une vision européenne toujours plus étroite, et ne changent pas les données fondamentales du problème de nos relations avec la CE.

### 1. A propos de la voie bilatérale sectorielle:

La communication de la Commission au Conseil des ministres ne constituant pas une réponse à la demande formelle de la Suisse d'ouvrir des négociations bilatérales sectorielles avec la CE, il serait prématuré, de la part du Conseil fédéral, de porter une appréciation à son sujet. Le conseil fédéral ne peut que constater, à ce stade, que les intentions de la Commission soulèvent plusieurs questions qui devront être examinées dans le détail pour parvenir à des solutions acceptables et équilibrées. Cela dit, s'il s'avérait que les Etats membres endossaient la proposition de la Commission, la situation s'annoncerait difficile. Le Conseil fédéral est cependant déterminé à explorer toutes les possibilités de la voie bilatérale avant et, le cas échéant, au cours des négociations, puis sur la base de bilans intermédiaires qui permettront de procéder à de nouvelles pesées des intérêts en jeu.



## 2. A propos de l'EEE

Le Conseil fédéral suit les développements de l'accession ultérieure à l'EEE avec soin sur les plans intérieur et extérieur.

Au plan intérieur, il faut mentionner le dépôt, le 3 septembre 1993, de l'initiative des Jeunes "Pour notre avenir au coeur de l'Europe", dont la recevabilité formelle est en train d'être contrôlée et sur laquelle le Conseil fédéral se prononcera le moment venu. Le Conseil fédéral saisira l'occasion bienvenue de l'examen de cette initiative pour étudier un éventuel contre-projet à soumettre au Parlement.

Au plan extérieur, l'acquis communautaire inclus dans l'accord EEE continue de s'enrichir, si bien que, en vue de l'acceptation du dit accord, de nouvelles négociations doivent être engagées entre la Suisse et la CE. Ces négociations nous sont garanties aux termes d'une déclaration commune des Etats signataires. Il conviendra en outre de suivre le sort même de l'accord EEE, compte tenu du fait que nos principaux partenaires de l'AELE négocient actuellement leur adhésion à la CE.

Le Conseil fédéral juge prématuré, faute de suffisamment d'éléments nouveaux à ce stade, de se prononcer définitivement sur la question de l'EEE.

## 3. A propos de l'adhésion

Le Conseil fédéral maintient la demande d'ouverture de négociations d'adhésion. Il suit en permanence, en consultation avec le Parlement et les milieux intéressés, l'évolution de cette option, en particulier la question des conditions externes et internes devant être réunies pour concrétiser cette option qui reste le but final de notre politique européenne.

29.9.1993

CHANCELLERIE FEDERALE  
Service d'Information

PS: Wir bedauern sehr, diese Stellungnahme des Bundesrates nur in französischer Fassung verbreiten zu können und bitten um Verständnis.